

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION PERMANENTE

Ouagadougou, le 07 MAI 2021

N°2021-013 /MJPEE/SG/DGJEP/DSEPJ

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi informe les jeunes et le public burkinabè de l'ouverture des inscriptions pour le recrutement de 1 280 jeunes à former au permis de conduire catégorie C et D sur l'ensemble du territoire national, au titre de l'édition 2021 de l'Opération Permis de Conduire (OPC).

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus à la date d'inscription;
- être de nationalité burkinabè ;
- être disponible pour la durée de la formation;
- accepter payer une contribution de trente-sept mille deux cents (37 200) francs CFA, soit 19 000 francs CFA pour les frais d'inscription et 18 200 francs CFA pour les frais de dossiers;
- être disposé à suivre une formation accélérée;
- résider dans la province où l'on veut suivre la formation ;
- avoir le Permis C et le BEPC pour les postulants au Permis D.

2. PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement des bénéficiaires se fera en deux étapes par des commissions mises en place dans les régions et les provinces.

- première étape : présélection sur dossier ;
- deuxième étape : sélection des candidats par tirage au sort.

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

3.1. Dossier de préinscription

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs adressée à Monsieur le Ministre de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi;
- une copie simple de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ;
- une copie simple du dernier diplôme pour les demandeurs qui en disposent ;

- une fiche de pré-inscription dûment renseignée ;
- une copie simple du Permis C et du BEPC pour les postulants au Permis D.

3.2. Dossier d'inscription

Les jeunes retenus à l'issue du tirage au sort devront compléter leurs dossiers avec les pièces suivantes:

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ;
- une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance;
- une fiche d'inscription dûment renseignée;
- une fiche d'engagement légalisée;
- Cinq (05) photos d'identité;
- une photocopie légalisée du Permis C et du BEPC pour les postulants au Permis D ;
- une somme de trente-sept mille deux cents (37 200) francs CFA.

NB:

- ***aucune somme versée n'est remboursable;***
- ***les fiches de pré-inscription, d'inscription et d'engagement sont à retirer au niveau des Directions régionales et provinciales du Ministère.***

4. PERIODE ET LIEUX DE DEPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de pré-inscription sont recevables du **lundi 17 au vendredi 21 mai 2021** aux jours et heures ouvrables dans les Directions Régionales et Provinciales du Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi.

La formation débutera sur l'ensemble du territoire national à partir du **mardi 15 juin 2021** pour une durée de six (6) mois.

Diffusion :

- affichage ;
- Site web du MJPEE : www.jeunesse.gov.bf;
- DRJPEE;
- DPJPEE;
- Radio;
- Insertion journaux

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général



Jean Philippe DAKOURE



2
17